

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective Ex-CSSS HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Équipe de gestion des effectifs de l'ex-CSSS HAUT-SAINT-FRANÇOIS (Centre multiservices de santé et de services sociaux d'East Angus, CLSC d'East-Angus, CLSC de Weedon, CLSC de la Patrie, CLSC de Cookshire, Centre d'hébergement de Weedon) 3569, rue Laval, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A5
Personnes-ressources Numéro de téléphone : 819 583-0330 Karyn Guertin : poste 2280

SUJET	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche	4 jours/2 sem. dont 1 fds/2 sur 2 quarts	Adaptée aux besoins de l'employeur mais minimalement 1 fds/2	Besoins de l'employeur pendant 6 mois	Adaptée aux besoins de l'employeur mais minimalement 1 fds/2
Disponibilité minimale obligatoire		Juin-Juillet-Août et 15 décembre au 15 janvier : 2 jrs/sem dont 1 fds sur 2	6 jrs/2 sem. dont 1 fds sur 2. En tout temps doit être disponibles soit les lundis et vendredis ou lundi et vendredi et deux journées consécutives incluant le 25 décembre ou 1 ^{er} janvier	Juin-Juillet-Août et 15 décembre au 15 janvier : 2 jrs/sem dont 1 fds sur 2
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de trois mois. Actualisée 7 jours après réception	N/A	Une fois par période de 3 mois en respectant les dates de tombées de l'horaire	Une fois par période de trois mois avec préavis de 14 jours
Particularités	De la P3 à P6, ne peut être modifiée. Peut être modulée pendant cette période si modifiée avant le 1 ^{er} avril	Disponibilité à la hausse en tout temps avec préavis de 14 jours et effective à la cédule suivant ce préavis Nouvelle disponibilité débute toujours un dimanche	En plus de la modification une fois par période de 3 mois, peut soumettre au plus tard le 1 ^{er} avril sa disponibilité de P3 à P6.	Nouvelle dispo débute toujours un dimanche
Sorties des horaires	Au moins 7 jours à l'avance	N/A	Au moins 7 jours à l'avance	N/A
Disponibilité de temps supplémentaire	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités			
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel	<u>Délais de retour d'appels en cours d'horaire</u> * lendemain : 15 minutes * plus de 2 heures : 10 minutes * 2 heures et moins: réponse immédiate			
Particularité	N/A			
Négligence de disponibilité	*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non motivée			
En cas d'absence	Aviser service durant les heures ouvrables du lundi au vendredi			
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	Contacter le service de garde à la liste de rappel sur la pagette: 1-866-266-0236			Aviser le gestionnaire